



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRÊTE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAER-CAPES, section langue des signes française, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Président**

M. Jean-Louis BRUGEILLE  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

**Vice-Présidente**

Mme Annie RISLER  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LILLE

**Membres du jury**

M. Christophe GENDREAU-TOUCHAIS  
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Mélanie MIGINIAC  
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Peggy RETHORET  
Professeure certifiée

Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU